

Résolution 954

approuvant l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 février 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

l'article 113 de la constitution de la République et canton de Genève,

approuve :

l'arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 1^{er} novembre 2020
d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre
l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 et sur les
mesures de protection de la population.